

25 nov 2022 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 25 novembre 2022

## Contribution belge au Fonds africain du développement

Sur proposition du ministre chargé de la Coopération au développement Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation belge à la 16e reconstitution des ressources du Fonds africain du développement (FAD).

Le FAD a été fondé en 1972 par la Banque africaine de développement et 15 pays non africains, dont la Belgique. Le FAD lutte contre la pauvreté en stimulant la croissance économique et le progrès social dans les pays les moins développés d'Afrique - actuellement 37 pays. Dans le cadre de cette stratégie, le FAD accorde des subventions et des prêts à des conditions très avantageuses. 32 pays contribuent actuellement au Fonds.

Les donateurs reconstituent le FAD tous les trois ans. Depuis la création du Fonds, la Belgique a participé à chaque reconstitution des ressources. La seizième reconstitution, à laquelle la Belgique participera à nouveau, couvrira la période 2023-2025. Dans ce cadre, il a été décidé d'augmenter la contribution belge de 12,08 %, ce qui se traduit par une contribution totale de 83.940.000 euros, à verser sur la période de trois ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la  
Coopération au développement et de la Politique des  
Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)